



# CONVENTION CADRE

## ENTRE

### *LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES AURES (CCI AURES)*

Sise au 41 rue Mohamed Salah BENABBES, 05000 BATNA

Représentée par son directeur, **Monsieur Mabrouk BEZAZ**

## ET

### *L'UNIVERSITE HADJ LAKHDAR – BATNA*

Sise au Rue Chahid Mohamed El Hadi BOUKHLOUF, 05000 BATNA

Représentée par son recteur, **Monsieur le Docteur Moussa ZEREG**

## **Contexte**

Dans un contexte économique et commercial extrêmement mouvant, la CCI Aurès et l'université Hadj Lakhdar de BATNA ont compris que l'esprit de coopération demeure la clé pour aller de l'avant.

A cet effet la CCI Aurès et l'université HADJ LAKHDAR chercheront à développer ensemble des actions dans les domaines de la coopération, de partenariat et des formations.

Ces actions permettront à :

- **La CCI Aurès** : de consolider davantage ses prestations en matière de formation de haut niveau et d'élargir son portefeuille d'activités.
- **L'Université EL HADJ LAKHDAR** : renforcer son ouverture vers la réalité du management, du monde de l'entreprise et à intégrer de nouveaux produits répondant aux besoins de celles-ci en matière de formations.

La création et le renforcement d'alliance complémentaire constituent, de nos jours, un mode d'adaptation au nouveau contexte des affaires, de plus en plus exigeant.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de coopération et de partenariat entre la CCI Aurès et l'université Hadj Lakhdar de Batna.

## **Article 2 : Domaines concernés**

Les domaines concernés par la présente convention sont :

- **La coopération** : dans différentes activités des deux parties,
- **Le partenariat** : pour l'organisation de séminaires, colloques, journées d'études, d'information, de manifestations économiques et scientifiques, etc...
- **La formation** : organisation de cycles de formations pour les entreprises dans différentes domaines liés au monde du travail.
- Placement des étudiants sous forme de stages.
- Confection de programmes pédagogiques.

## **Article 3 : Apport des deux parties**

L'apport des deux parties sera arrêté en fonction des besoins spécifiques de l'action concernée et cité à l'article 2

On entend par apport : tous les moyens matériels et humains de l'une ou l'autre des parties en vue de la réussite de l'action concernée.

## Article 4 : Modalités pratiques

Les modalités pratiques de réalisation de chaque action fera l'objet d'une convention spécifique arrêtant les missions et obligations de chacune des parties.

## Article 5 : Partage des bénéfices

Dans le cas d'actions payantes organisées par les deux parties en partenariat, le partage des bénéfices se fera à part égales (50%-50%) après déduction des charges admises et arrêtées dans la convention spécifique à l'action.

## Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée **d'une année** et est renouvelable par tacite reconduction.

## Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis écrit de trois mois à la condition que toute action en cours soit terminée suivant les termes de la présente convention.

## Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Batna le, \_\_\_\_\_ 2016

Directeur de la Chambre De  
Commerce et d'Industrie Aurès

Mr. Mabrouk BEZAZ



المستدير  
ب  
4  
بمضاء: م. بزاز

Recteur de l'Université Hadj  
Lakhdar de Batna

Dr. Moussa ZEREG

مدير جامعة الحاج لخضر @ باتنة

مؤسس زيرقي

